



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers présents : 36	
Nombre de suffrages exprimés : 42 dont : 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Claudine HUGUET (suppléante de David DESPAX)

Absents ayant donné un pouvoir :

Claudine BARNÉRIAS a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
David GAYET a donné pouvoir à Maud LEVRAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER a donné pouvoir à Laurence WANG-WAH
Laëtitia POUZADOUX a donné pouvoir à Stéphane HOUSSIER

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :

Luc CHAPUT, Christophe CLEMENTE, Olivier PARADIS

Secrétaire de séance : Philippe ROUGERON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_148 : Participation à la saison culturelle départementale « Impulsions »

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Pour la première fois depuis sa création, la saison culturelle Impulsions s'ouvrira en dehors du territoire de la Métropole. Plaine Limagne a été retenue pour accueillir le spectacle d'ouverture.

Le conseil départemental prendra en charge l'ensemble des coûts du spectacle (cession, technique, droits d'auteurs...).

Plaine Limagne aura à sa charge les hébergements de la compagnie, les repas de la compagnie et des techniciens ainsi que l'organisation d'un « cocktail » à la fin de la représentation.

La commune devra mettre à disposition un lieu chauffé, accueillir les techniciens et aider au montage-démontage du matériel, diffuser les supports de communication dans la commune, faire connaître la manifestation.

L'équipe technique du festival, après visite de plusieurs sites et validation de la commune, propose de retenir le complexe sportif de Randan.

Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :

La proposition d'accueil de l'ouverture de la saison culturelle départementale « Impulsions » est validée ;

Article 2 :

Le président, ou son représentant, ont délégation pour valider les propositions artistiques faites par le conseil départemental ;

Article 3 :

Le président est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision ;

Article 4 :

La délibération sera adressée à la commune de Randan, co-organisatrice de l'évènement.

Délibéré à l'unanimité, les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUGERON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement